

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Date de convocation
29/03/2024

Date d'affichage
09/04/2024

Objet de la délibération
MODIFICATION
DELIBERATION
2020DEL16
COMMISSIONS
MUNICIPALES COMITE
DE JUMELAGE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 09/04/2024
ID : 087-218719201-20240408-2024DEL014-DE

Délibération n°
EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance ordinaire du 8 avril 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents : Mmes CARLIER, COIGNAC, DUPIN, GUITARD, MOURNETAS, COMES, BOURGER, FERNANDES MM. PORTHEAULT, CHAZELAS, GOURINCHAS, PECHER, COLDEBOEUF, RECORD, RIBOULET, LEYRIS, BRUNET

Absents et excusés :

Madame FOURGEAUD donne pouvoir à Madame DUPIN
Madame BAYLE donne pouvoir à Monsieur BRUNET

Mme GUITARD a été élu secrétaire de séance.

Suite à l'élection du conseil municipal, le conseil municipal avait délibéré au sujet de la constitution des commissions communales et de leur composition.

Aujourd'hui, le conseil municipal doit modifier la composition des élus qui siègent à la commission du comité de jumelage.

Le conseil municipal doit retirer M. Fabrice RECORD qui est président de l'association Briance Loisirs et qui siège au comité de jumelage pour son association, il ne peut donc pas être représentant de la commune. M. le maire propose de le remplacer par Mme Maryvonne COMES et Mme Christine CARLIER.

Il est proposé au conseil municipal :

- De supprimer M. Fabrice RECORD des représentants au sein du comité de jumelage
- De nommer Mme Maryvonne COMES et Mme Christine CARLIER représentantes de la commune au sein du comité de jumelage.

Le Conseil Municipal, a délibéré :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Pour extrait certifié conforme

Par délégation du Maire

Claude GOURINCHAS



Certifié exécutoire par Claude GOURINCHAS, 1^{er} adjoint au maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/04/2024
Et la publication le 09/04/2024
Par délégation du Maire, Claude GOURINCHAS

